

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT

Procès-verbal no 01/2016 **de la séance du 26 avril 2016**

Il est 20h15 lorsque Mme Annie Schwitzguebel ouvre cette séance. Elle adresse la bienvenue aux personnes présentes. Elle salue également la présence de Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut ainsi que le nombreux public (les futurs conseillers) présent.

Présidente : *Mme Annie Schwitzguebel*

Sont présents : 31 conseillers/ères
La Municipalité

Sont excusés : M. François Duperrex
Mme Sofie Weibull
M. Gabriel Favre-Perrod

Est absent : M. Patrice Yersin

Le quorum (18) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

| |
|---|
| 1) Procès-verbal de la dernière séance du 05.12.2015 |
| 2) Communications du Bureau |
| 3) Communications de la Municipalité |
| 4) Préavis no 01/2016 Demande de crédit pour l'achat d'une dameuse |
| 5) Préavis no 02/2016 Convention versement d'un bonus LAT au bénéfice des projet « Enneigement et remontées mécaniques Alpes Vaudoises 2020 » |
| 6) Préavis no 03/2016 Demande de crédit pour la création d'un couvert sur la benne à verre de la déchetterie de la gare |
| 7) Préavis no 04/2016 Demande de crédit pour des travaux de réfection dans l'appartement du collège de Rougemont |
| 8) Préavis no 05/2016 Demande de crédit pour la réfection de la scène de la grande salle |
| 9) Divers et propositions individuelles |

Après lecture de la bénédiction divine, la présidente ouvre les débats.

1) Procès-verbal de la dernière séance

le PV du 05.12.2015 est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2) **Communications du Bureau**

- En raison des vacances de Pâques, le bureau a pour cette fois averti les présidents des commissions temporaires. Cela restera une exception.
- La Présidente rappelle également que le dépôt du rapport ou copie du rapport des commissions doit intervenir 3 jours avant la séance, en donner un au Président(e) du conseil et un autre à la municipalité ou au greffe.
- Le bureau est ravi d'annoncer qu'une nouvelle secrétaire a été nommée en la personne de Mme Christine Yersin. Elle a déjà commencé à se familiariser avec le travail du bureau et nous la remercions pour son engagement.
- A la demande de la secrétaire du conseil, la Municipalité a fait un don unique de CHF 250.- pour la création d'un site internet pour l'Association des secrétaires des conseils communaux vaudois.
- La date du prochain conseil a été reportée au **mardi 28 juin 2016**.
- L'assermentation des membres pour la nouvelle législature aura lieu le jeudi 9 juin 2016 à 17h en l'église de Rougemont. Bien que cela concerne la prochaine législature, la Présidente tient à rappeler qu'il serait bénéfique de penser d'ores et déjà à la formation des commissions fixes et de leur président et d'avoir l'approbation des personnes concernées. Cela permettra d'être prêt lors de la séance qui suivra cette assermentation et évitera de se retrouver dans une situation aléatoire.
- Les différentes dates figurent également sur le site de la commune : www.rougemont.ch.

3) **Communications de la Municipalité**

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Le chef de la sécurité, M. Philippe Aigroz a été remplacé par son fils, Grégory Aigroz.
- Lors de la séance des syndics, il a été décidé de doubler les subventions à la colone de secours.
- Les déménagements dans le nouveau Collège henchoz vont débiter le 20 juin prochain.

M. Maurin Schwitzguébel

- Les travaux pour la réparation de la fosse au Chalet Rodomont devant ont commencé. L'ouvrage devrait être terminé avant la montée à l'alpage cet été.
- Le préavis des Plan Pra est bouclé. Sur l'ensemble des deux crédits, un décompte final présente CHF 23'000.- de dépassements, causé par la création d'une salle de bain supplémentaire et d'un aménagement extérieur.

Mme Sonia Lang

- Annonce la mauvaise nouvelle du décès de Mme Véronique Martin. Elle travaillait à l'administration communale depuis le 1^{er} juin 2014 à 30%. Mme Lang adresse ses condoléances à sa famille et son entourage.
- Après des années de tractations, les démarches pour la coopérative de logement n'ont pas aboutis. La coopérative renonce à acheter le bâtiment de l'Arbalète, ceci reste propriété de la commune.
- 56% des ménages de Rougemont ont répondu à l'enquête de satisfaction lancée par Pays-d'Enhaut Région. Les résultats pour les 3 localités du Pays-d'Enhaut seront présentés à la séance « de 6 à 7 » ce jeudi à l'hotel Roc et Neige. A bon entendre.

M. Frédéric Blum

- Les travaux du chantier de l'hôtel Valrose vont bon train et le calendrier est respecté. Ceci malgré un terrain glaiseux, pas facile. L'ouverture de l'établissement est prévue pour la fin de l'année.
- Des discussions avec le propriétaire sont également en cours au sujet du PPA, où seuls ces propriétaires du Valrose seront impliqués. Il s'agit de la parcelle en face de la ligne de chemin de fer et du Valrose. Le canton est aussi impliqué car si affectation égal aussi LAT... on y reviendra durant les discussions de ce soir.

M. Pierre-Alexandre Yersin

- Depuis le 1^{er} mars 2016, M. Christophe Rion a pris son engagement à plein temps. Il est très content de son poste et il donne entière satisfaction. Il travaille de plein cœur et M. Rion est enthousiaste pour sa mission.

M. Rodolphe Turrian

- La commune a fait l'acquisition d'une boîte radar pour sensibiliser les conducteurs. En ce moment, il est placé vers l'école. Il sera aussi déplacé dans divers quartiers du village.
- Les améliorations foncières ont été reprises par le service de l'agriculture. Une séance est prévue vendredi prochain pour connaître la suite des opérations afin d'avancer dans le sujet.

M. André Reichenbach

- Le municipal adresse ses félicitations aux nouveaux élus !
- Des nouveaux panneaux touristiques de bienvenue d'entrée pour le Pays-d'Enhaut seront posés à l'entrée de Rougemont et de la Tine. Ces panneaux sont uniformes dans tout le canton et chaque commune a une distinction propre à sa région.
- Les transports fribourgeois ont fait l'essai de venir avec le train fondue avec arrêt à Rougemont. Les passagers reçoivent une initiation et une démonstration de découpages et visitent également le sentier didactique de Louis Saugy. Cette formule remporte du succès ! Les trains affichent complet ce printemps.
- Le service du feu sera prochainement équipé d'un nouveau camion.
- Le plan partiel d'affectation (PPA) de l'Ougette suit sont cours. Il est en examen préalable auprès du Canton.

4) Préavis no 01/2016

Demande de crédit pour l'achat d'une dameuse

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Magali Sumi.

La Présidente annonce que M. Stéphane de Siebenthal se retire de cette discussion et du vote, car il est directement concerné par le sujet. Elle ouvre ensuite la discussion :

M. Denis Rosat apporte un complément d'information de la part de la commission. Une des premières questions a été : pourquoi ne pas approcher directement avec l'OT pour l'achat de la dameuse. Un test a été fait cet hiver avec le pistage des divers sentiers hivernaux et la piste de ski de fond, cette offre a remporté un vif succès. L'avantage d'une machine à chenilles en caoutchouc est que cela permet les déplacements aisés entre les différents sites sur les routes goudronnées sans les endommager.

La raison d'ouverture des accès aux alpages ne fait pas partie de l'argument principal.

C'est plus l'aspect financier qui pèse dans la balance.

Le subventionnement de la machine n'est pas garanti dans la péréquation. Les 8 premiers points d'impôts doivent être utilisés pour l'entier du réseau routier. Au-delà il y aura un retour de la péréquation.

Les coûts d'exploitations de cette machine sont estimés à CHF 20'000.- par année.

C'est un outil de travail pour faire de la promotion de nos sentiers.

Si un achat s'effectue via l'office du tourisme, alors en effet elle appartiendra à nous tous, mais quand on en aura besoin, elle ne sera pas disponible.

C'est un choix politique.

Mme Michèle Genillard demande si la Municipalité a étudié une autre alternative pour cet achat, au travers d'une entreprise ?

M. Rodolphe Turrian explique que c'est un investissement financier lourd pour une entreprise. Un test avait été fait il y a deux ans avec une location-vente. Mais se veut réticent sur les coûts. Comme l'a cité M. Rosat, c'est un choix politique. Par rapport à la péréquation, un arrangement sera éventuellement envisageable. En effet pour ouvrir l'ensemble des accès aux alpages sur la commune, un jour et demi de travail a suffit et ceci sans abîmer les chemins et routes. Habituellement, c'était l'amodiateur concerné qui effectuait le travail de déneigement, mais souvent en détériorant les chemins avec le passage du chasse-neige.

M. Thierry Genillard souhaite savoir si Pays-d'Enhaut Tourisme a été approché pour connaître :

- la satisfaction du travail effectué
- une proposition d'arrangement pour supporter les coûts d'exploitations futurs

M. André Reichenbach dit qu'il faut être clair. Le rôle de Pays d'Enhaut Tourisme est une structure d'accueil, de renseignement et d'animation aux hôtes ainsi que de promotion de la région. Aucune société touristique n'est propriétaire de biens de ce genre. En revanche, il existe le Fond d'Equipement touristique (FET) composé du 40% du revenu de la taxe de séjour, et une possibilité existe pour toucher de l'argent pour des objets à des fins touristiques. Une demande auprès de cette structure serait au détriment d'autres investissements (par ex. 3 mio pour la BDG).

M. Thierry Genillard demande si le coût d'exploitation et le salaire de l'employé qui dame pourrait être pris en charge par Pays-d'Enhaut Tourisme ?

M. André Reichenbach répond par la négative.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic précise qu'on fait des choix pour notre village, et au final c'est pour améliorer l'offre de notre village. On s'offre un petit luxe, mais avec des retours positifs. ET ce serait dommage de manquer cette opportunité.

La discussion n'étant plus demandée, le préavis est passé au vote.

- Autoriser la Municipalité à acquérir la dameuse Prinoth New Husky

Est accepté à l'unanimité

- Octroyer à cet effet un crédit de CHF 159'840.-

Est accepté à l'unanimité

- Financer ce montant par les liquidités communales, par un dépassement de budget sur le compte 4300.3114.1 « Achat machines et véhicules »

Est accepté à l'unanimité

M. Rodolphe Turrian remercie l'assemblée pour ce vote.

5) Préavis no 2/2016

Convention versement d'un bonus LAT au bénéfice des projet « Enneigement et remontées mécaniques Alpes Vaudoises 2020 »

Le rapport favorable de la commission est lu par M Fabrice Biemann.

M. Pascal Oesch demande des précisions quand au Plan Général d'Affectation (PGA), est-ce toujours celui de 1980 qui est en vigueur ?

M. Frédéric Blum explique que la démarche du PGA va englober cette mesure de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT). En effet le PGA a été initié dans les années 2000 avec le plan directeur communal, sur lequel est venu se greffer le PGA en cours de route. Ce dernier a été finalisé en 2008. Soit tout le travail d'identification du développement des zones à bâtir qui connaît une augmentation par rapport au PGA en vigueur des années '80. En 2008-2009, le canton de Vaud était précurseur par rapport à la confédération. Durant une période, mise en stand-by, car mise en conformité pour 2017-2018. Rougemont avait plus de terrains disponibles avec le PGA de 1980 que celui prévu avec les modifications. La Lex Weber est aussi venue se greffer là-dessus et a amené son lot de difficultés. Les cantons doivent diminuer les zones à bâtir sous pression de la Confédération depuis l'acceptation par le peuple de la Lex Weber. Cette convention est un cadeau du Canton pour accélérer le processus. Les 30% (env. 18'000m²) qui seront dézoné pour notre commune font partie intégrantes du PGA.

M. Pascal Oesch résume la LAT en disant que le but est de vider les villages et faire vivre les villes. Ce qui engendre le déclin des entreprises locales.

M. Frédéric Blum confirme ce résumé. Il ajoute que dans l'esprit du Canton, le but est de libérer le minimum de terrain que nous aurons besoin pour les 15 prochaines années. L'indice de calcul se fait par rapport au nombre d'habitants, indépendamment des régions.

On oublie qu'au départ la LAT était prévue pour la conservation des surfaces d'assolement (zones agricoles productives).

M. Pascal Oesch s'inquiète du projet « Alpes Vaudoises 2020 », quels sont les projets pour le Pays-d'Enhaut et pourquoi Rougemont n'est jamais cité ?

M. André Reichenbach explique que les projets ont été intégrés dans « Alpes Vaudoises 2020 » et il s'agit de :

- la rénovation du retrofit (système électrique) du Va-et-Vient de la Videmanette
- des portes ou autre structure pour éviter l'amas de neige à l'arrivée du téléphérique, pour fermer le tunnel de sortie
- de l'aménagement des pistes

Le montant pour ces travaux est estimé à environ CHF 600'000.- / CHF 700'000.- avec un bonus LAT qui engage 10% de fonds perdus supplémentaires, en plus du soutien prévu.

Il faut savoir que les remontées mécaniques des Alpes Vaudoises sont composées des villages de: Villars, Leysin, les Diablerets et le plateau des Mosses sont réunis sous une association nommée l'ARMAV (association des remontées mécaniques des Alpes Vaudoises ? Dans notre cas, nous faisons partie de BDG et non des Alpes Vaudoises, ce qui rend la situation difficile.

M. Frédéric Blum apporte un complément par rapport à la carte des dangers naturels. La commune doit définir les zones rouges, soit de danger manifeste permanent. C'est aussi une mesure à faire à court terme. Ces cartes font force de loi. Ces zones sont non constructibles et seront restituées en zone agricole. Quelques terrains sont concernés et seront également pris en compte pour le futur PGA.

M. Jean-Pierre Urwieder souhaite savoir s'il existe un résumé de la convention, car le texte est assez indigeste. Il annonce que selon la presse valaisanne, des démarches ont été entreprises pour dire que la LAT devra se faire en 30 ans et non en 15 ans. Pourquoi pas dans le canton de Vaud ? N'y a-t-il pas d'équité cantonale ?

M. Frédéric Blum dit que la convention n'a pas particulièrement de forme condensée, c'est le texte officiel.

La différence entre Vaud et Valais est une bonne question. Cela évolue d'une semaine à l'autre. Pour la finalisation du PGA cela va toucher les périmètres centre et dans ce cas de figure, il peut y avoir un peu plus de marge de manœuvre.

M. Fabrice Biemann s'inquiète de savoir ce qu'il se passe chez nos voisins à Saanen, dans le canton de Berne ?

M. Frédéric Blum annonce que la Commune de Saanen n'a plus du tout de potentiel. N'ayant plus aucun mètre carré de constructible, Saanen n'est pas touché par ces mesures.

Mme Stéphanie Graf donne lecture d'un extrait d'article du *Matin Dimanche* du 24.04.2016 (cf. annexe). Si on se dépêche de dézoner, est-ce que cela va empêcher les propriétaires de prendre des mesures. ?

M. Frédéric Blum détaille qu'une nouvelle construction a été mise à l'enquête dans une zone chalet, dans un PPA légalisé depuis longtemps. Suite à cela une opposition du service du développement territorial, signé par son chef de service par procuration de Mme Jacqueline de Quattro, est parvenue à la Commune en mentionnant que la commune doit travailler sur son PGA. Cela signifie que tant que le PGA n'a pas été fourni, on est bloqué. Ces oppositions sont systématiques sur quasi toutes les communes pour les mises à l'enquête qui sont situées hors du périmètre des zones désurbanisées. La commune a la possibilité de lever l'opposition, en expliquant la situation. Mais nous sommes mis devant nos responsabilités et devons agir. De plus, nous ne pouvons pas arriver devant un mur en 2018-2020 et le canton décidera à notre place.

M. Colin Karlen informe que dans le cadre du travail de la commission, ils ont reçu l'information que le Canton accorde à Rougemont 15'000m² de terrain pour des constructions dans les 15 prochaines années.

M. Frédéric Blum confirme les 15'000m², mais dans les zones qui ne sont pas urbanisées et 25'000m² pour les zones de périmètres centre, soit un total d'environ 40'000m².

M. Stéphane de Siebenthal demande quelle est la surface de la zone des dangers naturels ?

M. Frédéric Blum répond que sur les 18'000m² cela représente environ 12'000m².

M. Pascal Oesch s'inquiète de la stratégie de la Municipalité pour informer les propriétaires de terrain qui vont perdre en valeur.

M. Frédéric Blum explique qu'en novembre 2016, la Municipalité doit fournir le plan du dézoning rapide, qui concerne principalement le secteur des zones à dangers naturels. Le restant du dézoning se fera depuis cette année jusqu'en 2017-2018.

Mme Michèle Genillard interprète que pour Rougemont ce sont uniquement les zones danger qui sont concernées, mais ce n'est pas forcément le cas pour d'autres communes ?

M. Frédéric Blum confirme ceci.

Mme Stéphanie Graf estime que d'accepter ce préavis pour un bonus minime de CHF 42'000.-, tout en pesant les avantages et désavantages, que la carotte de l'Etat de Vaud est maigre.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic rappelle que la carotte était constituée de CHF 7.8 millions pour l'assainissement de la Videmanette. Pour d'éventuels projets futurs, la Commune sera contente de pouvoir aller frapper à la porte du Canton et demander de l'aide. L'accueil sera certainement mieux perçu dans le cas où cette convention sera signée.

M. Frédéric Blum est du même avis que Mme Graf, mais ajoute que nous sommes lié à cette votation de la LAT et profitons de cette zone de danger, qui sera de toute manière supprimé dans le PGA.

La discussion n'est plus demandée, l'objet est passé au vote.

- Avaliser les clauses mentionnées dans la convention entre les Communes de Château-d'Oex, Gryon, Leysin, Ollon, Ormont-Dessus, Ormont-Dessous, Rossinière et Rougemont et l'Etat de Vaud, représenté par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement et le chef du Département de l'économie et du sport ;

Est accepté par 25 OUI, 2 NON et 3 Abstentions

- Accorder à la Municipalité l'autorisation de ratifier ladite convention.

Est accepté par 25 OUI, 2 NON et 3 Abstentions

M. Frédéric Blum remercie les conseillers pour ce vote et pour le soutien.

6) Préavis no 3/2016

Demande de crédit pour la création d'un couvert sur la benne à verre de la déchetterie de la Gare

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Natacha Baux.

M. Fabrice Biemann émet un doute que le couvert va diminuer le bruit du dépôt du verre dans la benne.

Selon M. Olivier Yersin, lorsque la benne est fermée et qu'il reste que les trous pour le passage des bouteilles, les nuisances sonores sont fortement réduites.

M. Maurin Schwitzguébel dit que la solution du couvert n'est que partielle. Mais il y a eu beaucoup de plaintes de la part des riverains et la Municipalité se doit d'agir. A savoir aussi que le dépôt bouteille après bouteille, incite les usagers à laisser des sacs remplis de bouteilles devant la benne et les employés de la voirie se chargent de les vider. La solution du couvert revient au même principe qu'auparavant, lorsque la benne à verre était de taille plus petite et du coup était installée dans le couvert actuel.

M. Jean-Pierre Urweider fait une proposition à moindre frais, soit de remettre l'ancienne benne à verre (la plus petite) sous le couvert actuel.

M. Maurin Schwitzguébel explique que la taille de la grosse benne engendre nettement moins de transports et offre une économie de CHF 5'000.-. De plus le transport peut s'effectuer avec une entreprise locale. Ce qui n'était pas le cas pour la petite benne.

M. Thierry Genillard demande s'il serait possible d'isoler l'intérieur du couvercle de la benne (comme pour des machines) pour absorber le bruit ? Cela ferait le même effet que le couvert.

M. Maurin Schwitzguébel pense que ce n'est pas le couvercle qui pose problème, mais plutôt le verre des bouteilles qui s'entrechoquent qui provoquent le bruit.

M. Stéphane de Siebenthal suggère de faire un système de trappe comme pour la benne à vêtements.

M. Maurin Schwitzguébel dit que cela ne va pas résoudre le problème du dépôt des bouteilles devant la benne, comme expérimenté lors de l'essai de fermer la benne.

M. Stéphane de Siebenthal pense que la formule de la trappe vaut la peine d'être envisagée.

M. Pierre-Alexandre Yersin rappelle que le bruit provient bien des bouteilles en verre lorsqu'elles sont vidées dans la benne. Un local insonorisé est la seule possibilité pour résoudre la situation.

Mme Marie-Claude Urweider demande s'il cela vaudrait la peine d'agrandir le local actuel et de fermer, même s'il faut investir un peu plus ?

M. Maurin Schwitzguébel annonce qu'il est prévu de fermer le couvert sur trois cotés, si cela s'avère insuffisant le dernier pan pourra également être fermé.

M. Nicolas Blatti fait la proposition des containers enterrés et c'est une bonne solution pour minimiser les effets sonores

M. Maurin Schwitzguébel dit ne pas avoir étudié cette alternative, car ayant travaillé avec la situation actuelle.

M. Hansueli Mösching rétorque que la benne enterrée n'est pas idéale non plus car il y a toujours des bouteilles qui sont laissées à l'extérieure de la benne.

La discussion n'est plus demandée, l'objet est passé au vote.

- Autoriser la Municipalité à créer un couvert sur la benne à verre de la déchetterie de la Gare

Est accepté par : 26 OUI, 2 NON et 2 Abstentions

- Octroyer à cet effet un crédit de CHF 30'000.-.

Est accepté par : 26 OUI, 2 NON et 2 Abstentions

- Financer ce montant par les liquidités communales, par un dépassement de budget sur le compte 3512.3141.1 « local containers – entretien ».

Est accepté par : 26 OUI, 2 NON et 2 Abstentions

M. Maurin Schwitzguébel remercie le conseil pour ce vote, en espérant que cette solution amènera du calme dans le quartier. La situation de cette déchetterie est pratique, surtout pour les locations durant la haute-saison, où la masse des déchets est considérable.

7) Préavis no 4/2016

Demande de crédit pour des travaux de réfection dans l'appartement du collège de Rougemont

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Anne-Noëlle Dupuy.

M. Nicolas Blatti déplore le nombre des chambres à coucher pour un appartement de 100m², selon lui deux chambres sont insuffisantes.

M. Maurin Schwitzguébel explique que c'est un choix de faire un appartement de 3.5 pièces pour aérer l'espace disponible. Il profite de remercier la commission pour son bon travail, ses idées constructives et l'excellente collaboration.

M. Lionel Feurer demande si c'est une entreprise de la région qui effectue la conduite des travaux.

M. Maurin Schwitzguébel annonce que le choix s'est porté sur M. Hansueli Burri. Il vit sur la commune et y paie ses impôts depuis plus de 20 ans. L'idée est de faire un tournus avec les entreprises du pays. Il rappelle qu'il avait fait des demandes pour de soumissions pour le projet des Plan Pra, et que certaines entreprises n'ont même pas répondu aux soumissions... Le choix se porte donc sur les personnes compétentes et disponibles au bon moment.

Mme Michèle Genillard demande quel sera le prix de location du futur appartement ?

M. Maurin Schwitzguébel donne une estimation de loyer entre CHF 1200.- et CHF 1300.- par mois. A voir, s'il sera destiné comme appartement de fonction.

La discussion n'étant plus demandée, l'objet est passé au vote.

- Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de l'appartement du collège de Rougemont.

Est accepté par 28 OUI, 1 NON et 1 Abstention

- Octroyer à cet effet un crédit de CHF 282'000.-

Est accepté par 28 OUI, 1 NON et 1 Abstention

- Financer ce montant par les liquidités communales. Ce montant sera amorti en une fois par un prélèvement sur le fonds de réserve 9282.02 « Fonds achats & travaux futurs » et le solde sur le compte 9281.00 « Fonds de rénovation bâtiments ».

Est accepté par 28 OUI, 1 NON et 1 Abstention

M. Maurin Schwitzguébel remercie l'assemblée pour ce vote. Il ajoute qu'il est prévu de gêner le moins possible le préau scolaire et profiter des palissades du chantier adjacent pour sécuriser la cour d'école.

8) Préavis no 5/2016

Demande de crédit pour la réfection de la scène de la Grande Salle

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Stéphanie Graf.

M. Denis Rosat demande si le projet de refaire la grande salle pour CHF 7 mio est toujours d'actualité. Tout le monde y a cru. Est-ce que il faut se réorienter ? Est-ce que se sont des mesures d'urgences ? Dans quel sens va-t-on ? Y-a-t-il une planification d'entretien courant du bâtiment ?

Mme Sonia Lang dit que les remarques de M. Rosat sont justifiées. La scène est un élément facile à rénover. Cela fait 3 mois que le sujet BDG a été mis à plat et la Municipalité va rediscuter du projet de la Grande Salle. Mme Lang s'avance à dire que dans les 4 prochaines années la commune n'aura pas les moyens d'investir CHF 7 mio pour la Grande Salle.

M. Colin Karlen regrette que les éclairages de la scène ne soient pas revus, car plutôt désuets. Il estime que CHF 13'000.- d'honoraires pour l'architecte est élevé, cela représente 3 semaines de travail. Il souhaite aussi savoir si le travail de l'architecte a fait l'objet d'un appel d'offres.

Mme Sonia Lang explique que le choix s'est porté sur le bureau CCHE, car ce bureau avait déjà fait tout le projet de la Grande Salle et est en possession de toutes les mesures et plans. Ceci dans l'idée de faire des économies. Le montant de CHF 13'000.- est une estimation et il est prévu que l'architecte monte deux fois durant les travaux.

Concernant l'éclairage, Mme Lang se veut surprise car le budget restant du processus de désamiantage de juillet 2014 a été consacré à racheter et poser des éléments d'éclairage de paire avec une entreprise spécialisée.

M. Thierry Genillard dit que lors de la dernière soirée du cœur d'homme, l'éclairage sur les côtés était mauvais.

Mme Sonia Lang annonce qu'elle a déjà un rendez-vous pour régler ces deux spots situés à l'extérieure de la scène.

La discussion n'est plus demandée, l'objet est passé au vote.

- Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la scène de la Grande Salle

Est accepté par 29 OUI, 0 NON et 1 Abstention.

- Octroyer à cet effet un crédit de CHF 140'000.-

Est accepté par 29 OUI, 0 NON et 1 Abstention.

- Financer ce montant par les liquidités communales. Ce montant sera amorti en une fois par un prélèvement sur le fonds de réserve 9282.04 « Provision fonds d'investissements futurs ».

Est accepté par 29 OUI, 0 NON et 1 Abstention.

Mme Lang remercie les conseillers pour ce vote et pense que tout le monde sera gagnant avec cette rénovation.

9) Divers et propositions individuelles

M. Francis Gétaz remercie la Municipalité pour la solution des containers de la Cotze.

M. Jean-Pierre Urweider revient sur son intervention du dernier conseil et insiste pour que la Municipalité trouve un arrangement avec le Valrose pour élargir le trottoir qui fait actuellement de 70 cm de large. C'est l'occasion ou jamais.

M. Rodolphe Turrian dit qu'une séance aura lieu à ce sujet vendredi 29.04.2016 avec le voyer et la sécurité des routes.

M. Pascal Oesch remercie la Municipalité d'avoir doublé la subvention à la colonne de secours. En effet, tous les membres sont entièrement bénévoles. Uniquement les interventions sont rémunérées.

Il est 21h55 lorsque la Présidente clôt cette séance.

Rougemont, le 30 avril 2016

La Présidente du Conseil



Annie Schwitzguébel



La Secrétaire du Conseil



Daphné Waser